



Conseil scolaire
du Grand Nord

Concours : RH-13(25)
Programmes d'été 2026 – Direction des programmes d'été du secondaire
INTERNE

POSTE : Supervision des programmes été du secondaire ainsi que des enseignants des cours CAVLFO, du cours de PAD2O ainsi que du cours COOP

Cycle : Secondaire

Lieu de travail : École Cap sur l'Avenir et à distance

Quand : période du 6 juillet 2026 jusqu'au 14 août 2026 (quelques heures par semaine selon les besoins – total d'environ 45 heures)

Salaire : 3000\$

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES :

- Détenir un Brevet d'enseignement et une Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Être disponible sur mesure afin d'appuyer la gestion des cours du secondaire pendant l'été;
- Connaître les logiciels Aspen et la suite Google;
- Gérer des situations urgentes;
- Prendre des décisions par rapport aux crédits accordés pour les cours du secondaire;
- Faire la correction et signer les bulletins;
- Faire preuve d'excellentes habiletés en communication;
- Avoir une bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Faire preuve de débrouillardise;
- De l'expérience au secondaire serait un atout.

La personne choisie relèvera d'une surintendante de l'éducation

Veillez faire parvenir une copie de votre carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et votre curriculum vitae par l'entremise du site web **avant 12 h le 26 juin 2026** à l'attention de:

Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues. *Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.*

Francine Vaillancourt, présidente

Carl Dussault, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.